

Assemblée générale constituante de l'Association porteuse du projet de création d'une structure pérenne d'observation et de documentation de réalités sociales dans le canton de Fribourg

HETS-FR, Bâtiment Mozaïk, Route des Arsenaux 16A, 7 novembre 2023

Points à l'ordre du jour	Remarques /notes	Décisions
Accueil et mot de bienvenue du GT de préparation		Présenté par Joël Gapany
Présentation et approbation de l'ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accueil et mot de bienvenue du GT de préparation (5') 2. Présentation et approbation de l'ordre du jour (5') 3. Présentation commentée, discussion et approbation des statuts (40') 4. Fixation et approbation du montant des cotisations (5') 5. Élection des membres fondateurs (10') 6. Élection du Comité (15') 7. Présentation commentée du plan du projet (15') 8. Clôture et apéritif 	Approuvé à l'unanimité.
Présentation commentée, discussion et approbation des statuts	<p>Présentation du document. Les articles sont lus dans leur intégralité.</p> <p>Préambule et Art.1 lu, aucune remarque.</p> <p>Art.2 lu, aucune remarque.</p> <p>Art. 3 : questionné l'objectif « d'évaluer la pertinence ».</p> <p>Amendement à l'art.3, alinéa 1 : est ajoutée la phrase suivante : « et, le cas échéant, de proposer un ou plusieurs modèle(s) pour la mise en place d'une telle structure ».</p>	L'art. 3 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.

	<p>Art. 4 : demande d'amendement : être plus affirmatif (enlever le « peut ») ; inclure les bénéficiaires et le terme « modèle » Question : est-ce que la notion de « projet » pourrait-elle être précisée.</p> <p>Art. 5, alinéa 2 : ajouté « sont mises à disposition gratuitement ».</p> <p>Art. 6, alinéa 3 : enlever la parenthèse avec des exemples Question sur la raison pourquoi les membres de soutien ne votent pas : choix afin d'équilibrer le poids au sein des grandes associations (qui pourrait avoir plusieurs voix) par rapport à des associations plus petites.</p> <p>Art. 7 inversion des types de membres (personnes morales, ensuite personnes physiques).</p> <p>Art.8 lu, aucune remarque.</p> <p>Art.9 lu, aucune remarque.</p> <p>Art.10 : manque l'organe de révision.</p> <p>Art.11 modification « ensemble des membres ».</p> <p>Art.12 : réorganisation des points, ajout du mot « budget ».</p> <p>Art.13 : introduction d'une obligation du quorum ; modification au mécanisme de protection en absence de ce dernier.</p> <p>Art.14 : modification au dernier alinéa.</p> <p>Art.15 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.16 : lu, aucune remarque.</p>	<p>L'art. 4 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>L'art. 5 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>L'art. 6 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>L'art. 7 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>Les artt. 10, 11 et 12 sont approuvés à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>Les artt. 13,14 sont approuvés à l'unanimité avec les amendements.</p>
--	---	--

	<p>Art.17 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.18 : proposition d'introduire une durée de mandat différé afin d'élire les membres fondateurs et ensuite un autre comité lors de la prochaine AG.</p> <p>Art.19 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.20 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.21 : modification concernant le mode.</p> <p>Art.22 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.23 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.24 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.25 : introduction du mot « budget ».</p> <p>Art.26 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.27 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.28 : lu, aucune remarque.</p> <p>Art.29 : lu, aucune remarque.</p>	<p>L'amendement est rejeté à la majorité avec 2 abstentions.</p> <p>Toutes les modifications concernant le langage épïcène sont acceptées à l'unanimité, ces remarques ne font plus objet de vote.</p> <p>L'art. 21 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>L'art. 25 est approuvé à l'unanimité avec les amendements.</p> <p>Les statuts dans leur ensemble sont approuvés à l'unanimité avec tous les amendements.</p>
<p>Fixation et approbation du montant des cotisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les membres institutionnels, la cotisation annuelle est fixée à CHF 132.- par année civile, ce qui correspond au revenu quotidien des ménages vivant au niveau du seuil de pauvreté en Suisse. 	<p>Les montants de cotisation sont approuvés à l'unanimité.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les membres de soutien, la cotisation est fixée au montant symbolique de CHF 2.- par année civile, ce qui correspond au seuil de pauvreté international pour les personnes seules tel que défini par l'Organisation des Nations Unies. 	
Élection des membres fondateurs	<p>Membres institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caritas Fribourg • HETS-FR • ARCOS • DSAS • RFSM/FNPG • OSEO FR • Insertion Fribourg • espacefemmes-frauenraum Fribourg • FHaF • REPER • Fondation Emploi Solidarité • Bénévolat Fribourg Freiburg • Caritas Suisse • Ville de Bulle <p>Membres de soutien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etienne-Tomasini Delphine • Petitpierre Bastien • Molnar Lorena • Galley Liliane • Afsary Alexandra • Duchêne Alexandre • Rey Alizée • Pillonel Anne-Marie • Nadot Michaël 	Les membres fondateur·trices sont approuvé·es à l'unanimité.
Élection du Comité	<p>Le comité est formé par les huit candidatures préalablement déclarées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pascal Bregnard, Caritas Fribourg • Joël Gapany, HETS Fribourg • Joël Gavin, OSEP Fribourg • Serge Lachat, Forum Handicap Fribourg • Adrien Oesch, REPER • Sabine Corzani, RFSM • Jérémie Sanchez, Bénévolat Fribourg Freiburg • Martine Zwick, DSAS 	Le comité est élu par acclamation

Présentation commentée du plan du projet	Joël Gapany évoque les prochaines étapes. Le comité va se réunir prochainement pour la mise en place du projet. La réunion aura lieu dans une des salles de la HETS-FR.	
--	---	--